



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 23 Juin 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents : M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - M. BERTELOOT - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRESSAND - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ETIEVANT - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GILLOT J.P. - M. GONDELLIER - M. HESSE - M. IZIMER - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MILLOT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT.

Membres absents : M. AUDARD - M. BEKHTAOUI - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRIOT - M. BRUYERE (pouvoir à M. CARBONNEL) - M. CHEVIGNY (pouvoir à M. BELLEVILLE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. DUBOIS (pouvoir à M. MOREAU) - M. ESMONIN (pouvoir à M. BACHELARD) - Mme FLAMENT (pouvoir à M. JULIEN) - M. FOUCHERES (pouvoir à M. CHAPUIS) - Mme HERVIEU - M. LAURENT (pouvoir à M. PINON) - M. NUDANT - M. PETITJEAN - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY).

OBJET : ENVIRONNEMENT – Collecte et Tri – Marché de gestion des déchets ménagers et assimilés : pré-collecte, collecte et exploitation du centre de tri communautaire - Lancement d'un appel d'offres – Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le marché public du service de collecte et de tri des déchets ménagers et assimilés arrive à échéance le 31 décembre 2005.

Compte tenu de l'intérêt de laisser aux entreprises un délai assez long pour élaborer leur offre, il est nécessaire d'engager la consultation dès à présent.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 4 AOÛT 2005



La Communauté s'est attachée les services d'un cabinet d'études spécialisé pour définir les bases du nouveau contrat, l'assister dans la rédaction du dossier de consultation et mettre au point le nouveau marché avec le titulaire.

Ce marché est bâti autour des principaux points suivants :

- ◆ Durée du marché : 5 ans (2006-2010) ;
- ◆ Périmètre du service : territoire de la Communauté de l'agglomération dijonnaise et des actuelles collectivités clientes ; le prestataire sera autorisé à répondre en direct à des consultations pour assurer des prestations de collecte et de tri lancées par des collectivités non adhérentes à la Communauté ;
- ◆ Mise à disposition au prestataire des locaux et des véhicules de collecte propriété de la Communauté d'agglomération, entretien courant et gros renouvellement assurés par le titulaire ;
- ◆ Reprise de l'ensemble du personnel conformément au code du travail et à la convention collective du secteur d'activité.

Les prestations sont découpées en trois lots :

Lot 1 : Collecte des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, encombrants, recyclables) et exploitation du centre de tri communautaire

Tranche conditionnelle 1 : Collecte des ordures ménagères une fois par semaine dans les communes de : Ahuy, Daix, Perrigny-lès-Dijon, Sennecey-lès-Dijon, Neully-lès-Dijon.

Tranche conditionnelle 2 : Collecte des ordures ménagères 2 fois par semaine sur Dijon et Chenôve (hors centre ville et grands collectifs).

Tranche conditionnelle 3 : extension de la collecte du verre en apport volontaire à l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon (mise en place par phase).

Lot 2 : Fourniture, maintenance et lavage des bacs roulants pour les ordures ménagères et les déchets recyclables.

Lot 3 : Prestation de transport et de tri des déchets recyclables du 01/01/06 jusqu'à l'ouverture du centre de tri communautaire.

Les manquements aux obligations du cahier des charges seront associés à un système de pénalités.

Conformément à ses engagements pour le développement du travail en insertion, les cahiers des charges des lots imposent aux prestataires de recourir à des personnes en difficulté d'emploi.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

- **d'approuver** le dossier de consultation des entreprises ;
- **d'autoriser** le Président à lancer la procédure de consultation par appel d'offres ouvert et à signer les marchés correspondants ;
- **d'autoriser** le Président dans le cas où la Commission d'appel d'offres viendrait à déclarer le ou les marché(s) infructueux à lancer un nouvel appel d'offres ou un marché négocié suivant l'avis de ladite commission et à signer le(s) marché(s) correspondant(s) ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier relatif aux marchés et aux avenants éventuels dans la limite de 5 % du montant initial du marché.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 4 AOUT 2005



Publié le 30.06.05
Déposé en Préfecture le



Après en avoir délibéré, conforme,
Le Président

[Handwritten signature]

**LES DOCUMENTS ANNEXES SONT CONSULTABLES
AU SERVICE DES AFFAIRES GENERALES**